

Sujet : RE: Cas par Cas Collonges

De : > Nathalie.PONTET (par Internet) <Nathalie.PONTET@eiffage.com>

Date : 27/09/2021 à 17:42

Pour : VIGUIER Frédéric - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/UD-R/TESSP
<frederick.viguiier@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour M. VIGUIER

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponse, et ci-joint les FDS des polymères pouvant être utilisés :

- quantité de polymères stockés : notre stock est assuré par nos fournisseurs dans leurs dépôts. Sur le site de COLLONGES, nous avons une quantité tampon qui ne dépasse pas 50 tonnes.
- quantité de polymères susceptibles d'être utilisés par jour : en moyenne, 8 tonnes / jour maxi, sachant que nous ne réalisons pas de transformation de polymères. Les polymères sont simplement dispersés dans le bitume, après broyage puisque ceux-ci sont conditionnés sous forme de granulés.

Cordialement,

Nathalie Pontet
Service Qualité Environnement
Eiffage Route - Région Centre Est
3 rue Hrant Dink - 69285 Lyon Cedex 02
T. +33 (0)4 78 03 64 97 - M. +33 (0)6 14 64 47 75

-----Message d'origine-----

De : VIGUIER Frédéric - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/UD-R/TESSP

[<mailto:frederick.viguiier@developpement-durable.gouv.fr>]

Envoyé : vendredi 24 septembre 2021 17:08

À : PONTET Nathalie [EIFFAGE INFRASTRUCTURES] <Nathalie.PONTET@eiffage.com>

Objet : Re: Cas par Cas Collonges

Pour compléter mon mail ci-dessous : pouvez-vous me transmettre la FDS de l'additif?

Merci d'avance,

Frédéric Viguiier
DREAL - UD du Rhône
Tél : 04 72 44 12 22

Le 24/09/2021 à 17:02, VIGUIER Frédéric - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/UD-R/TESSP a écrit :

Bonjour Mme Pontet,

Dans le cadre de l'instruction du cas par cas, pouvez-vous m'indiquer :

- la quantité de polymères stockés ;
- la quantité de polymères susceptibles d'être traités par jour?

Je ne trouve pas ces informations dans le dossier.

Merci d'avance,

Frédéric Viguiier
DREAL - UD du Rhône

Tél : 04 72 44 12 22

Le 16/09/2021 à 12:20, > Nathalie.PONTET (par Internet) a écrit :

Bonjour M. VIGUIER

Nous venons de déposer le dossier complété sur le site [https://urldefense.com/v3/_http://www.service-public.fr_!!A7uj8QjV Sas!m8oSj5Ywny09aUTDcK2iBrKeMt2sILAyKpL3V4DQUFkfnKgeXBf7HIymCNBNOxgtu hb2Uw\\$](https://urldefense.com/v3/_http://www.service-public.fr_!!A7uj8QjV Sas!m8oSj5Ywny09aUTDcK2iBrKeMt2sILAyKpL3V4DQUFkfnKgeXBf7HIymCNBNOxgtu hb2Uw$) , par contre les annexes 7 et 8 (annexes non obligatoires) relatives à l'étude d'incidence et à l'étude des dangers sont trop volumineux et ne peuvent pas être intégrés. Ces 2 annexes étaient bien incluses dans le dossier qui vous a été transmis.

Cordialement,

Nathalie Pontet

Service Qualité Environnement

Eiffage Route - Région Centre Est

3 rue Hrants Dink - 69285 Lyon Cedex 02 T. +33 (0)4 78 03 64 97 - M.

+33 (0)6 14 64 47 75

-----Message d'origine-----

De : VIGUIER Frédéric - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/UD-R/TESSP

[<mailto:frederick.viguiere@developpement-durable.gouv.fr>]

Envoyé : mardi 14 septembre 2021 12:01 À : PONTET Nathalie [EIFFAGE

INFRASTRUCTURES] <Nathalie.PONTET@eiffage.com> Objet : Cas par Cas

Collonges

Bonjour Mme Pontet,

J'ai bien reçu vos compléments. Pour respecter la procédure, vous devez redéposer le dossier complété sur Internet :

[https://urldefense.com/v3/_https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15289__!!A7uj8QjVSas!gClHqwk_C18-9TPpqT1T viVsNcgA70wY-BgHxPBsG0k-A9Df6s8YA7zCM66F2Id-TFTjLw\\$](https://urldefense.com/v3/_https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15289__!!A7uj8QjVSas!gClHqwk_C18-9TPpqT1T viVsNcgA70wY-BgHxPBsG0k-A9Df6s8YA7zCM66F2Id-TFTjLw$)

Cordialement,

Frédéric Viguiere

DREAL - UD du Rhône

Tél : 04 72 44 12 22

— Pièces jointes : —

EVATANE HT 18 20 VA 2012 07.pdf

48,5 Ko

SBS KTR101 KHUMO 2016 03.pdf

144 Ko